

Manifestation La Barre 1er juillet 2026

Ligue
des **droits de
l'Homme**



Discours de la Ligue des Droits de l'Homme

Le 1er juillet est pour nous, chaque année, l'occasion de commémorer le supplice du **Chevalier de la Barre** qui a eu lieu à Abbeville le 1er juillet 1766. Il fut la dernière personne exécutée en France pour blasphème, victime de l'obscurantisme religieux. Il a fallu attendre la révolution française pour qu'il soit réhabilité en 1793, Il avait été défendu par Voltaire sans succès.

Le monument d'Abbeville où nous nous trouvons a été érigé en 1907, par souscription publique sur les berges du canal de la Somme. Il est alors le symbole du combat contre le **Cléricalisme** et c'est aujourd'hui celui de la **Laïcité**.

Si nous réaffirmons chaque année notre attachement à **la laïcité**, c'est parce qu'il faut rester vigilant. La **LDH** a continué à manifester, l'an dernier, à l'occasion des 120 ans de la loi concernant la **Séparation des Églises et de l'État**, son attachement à la **loi de 1905**, seule ou avec d'autres associations laïques historiques, sur Abbeville, avec les organisations syndicales. Nous avons rappelé que le principe de la séparation des Églises et de l'État permettait la liberté de conscience et de culte.

Force est de constater que la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, dit loi sur le séparatisme, impacte gravement **la liberté de conscience et de culte** en accroissant les contrôles des cultes, au-delà de ce que prévoyait, par la police des cultes, la loi de 1905.

Outil de préservation de la liberté de conscience, la laïcité semble en effet devenue pour certains le prétexte à affirmer une identité nationale fantasmée, aux contours plus que contestables. C'est ainsi que certains maires persistent à installer des crèches catholiques dans leurs mairies. Certains Élus ont une conception particulière de la laïcité.

Le 11 juin, Lors du Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine, un élu du **Rassemblement national**,

Kevin Nader, a interrompu la séance en brandissant un crucifix et en récitant une prière pour protester contre le rejet d'un amendement qu'il souhaitait voir intégré au règlement intérieur. Selon le maire, ce texte visait à stigmatiser deux Conseillères municipales portant le voile. Stigmatiser, cela fait partie du discours d'extrême droite.

La **LDH** mène un combat quotidien contre toutes les formes de racisme et de discrimination. Elle refuse d'enfermer la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans quelque démarche communautaire que ce soit : si chaque forme de Racisme est spécifique, toutes les victimes se valent et la réponse doit être universelle face à un mal universel.

Dans la foulée des élections municipales, un déferlement de haine raciste a visé nombre d'élu-e-s de la République. L'extrême-droite et les médias qui lui sont affiliés ont orchestré des campagnes virulentes d'attaques racistes, amplifiées sur les réseaux sociaux. Visé par l'une d'elles, le maire de Saint-Denis-Pierrefitte-sur-Seine **Bally Bagayoko** a appelé à un rassemblement le 21 juin de cette année, contre toutes les formes de Racisme, rassemblement que nos Organisations ont soutenu et qui a été un succès de mobilisation de la société civile. Cette mobilisation a été l'occasion d'affirmer la large cohésion de la société contre tous les Racismes, les Discriminations, la haine de l'autre en faveur de l'Égalité en droits, pour la Dignité.

On voit maintenant l'antisémitisme et l'islamophobie, sans cesse comparés l'un à l'autre, ces deux racismes sont mis en rapport et en rivalité. Et cette hiérarchisation emporte avec elle la lutte qu'il s'agit de mener contre eux deux.

Cette lutte pour la **Liberté de conscience** dans le respect des lois de la République va de pair avec celle pour la **Liberté d'expression** et aussi la **Liberté d'association**.

Face à la multiplication des censures municipales, l'Observatoire de la liberté de création (**OLC**) interpelle l'Association des maires de France (**AMF**) et rappelle aux maires le cadre légal qui protège la liberté de programmation artistique ainsi que les responsabilités qu'ils engagent en cas d'entrave.

C'est en effet avec une vive inquiétude que nous observons, depuis plusieurs mois, une recrudescence préoccupante d'actes de censure émanant de maires :

- déprogrammations arbitraires de spectacles, de projections, d'expositions et de concerts ;
- annulations de saisons entières.

Ces décisions se succèdent désormais quotidiennement et nous y sommes, chaque jour, confrontés. Elles semblent être prises sans fondement juridique identifiable et portent une atteinte sérieuse aux Droits que la loi et les Conventions internationales garantissent.

Or la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine pose des principes clairs : l'article 1 de la loi du 7 juillet 2016 affirme que « *La création artistique est libre* »

Un seul exemple : Le nouveau maire de Vauvert (Gard) a décidé d'annuler une exposition de photos réalisées par un photographe pour la raison que l'artiste est opposé au RN.

Le monde de la culture, celui des syndicats, des défenseurs des Droits sont les victimes

de la politique d'extrême-droite : diminution, suppression des subventions municipales, expulsion des locaux, mises à la rue. La **LDH** est ciblée par le **RN** dans plusieurs villes : Hénin Beaumont, Carcassonne, Saint-Nazaire.

Carcassonne où le maire a commencé par enlever du fronton de la mairie le drapeau européen, et qui, depuis trois mois, et sa prise de fonction, ce nouveau maire **RN**, **Christophe Barthès**, fait le buzz dans l'actualité locale. Il multiplie les annonces : arrêté anti-mendicité, coupe de subvention à la **Ligue des Droits de l'Homme**, expulsion des syndicats de leurs locaux. Tout dernièrement, le 25 juin, il a arrosé les manifestants syndicaux du balcon de la mairie à l'aide d'un tuyau d'arrosage.

En corollaire de la liberté d'expression des religions, nous tenons aussi à la **Liberté de pensée, d'expression, à la Liberté de la presse**. Nous voulons une presse libre mais aussi une presse qui ne ment pas, des médias indépendants qui ne servent pas des intérêts particuliers.

Le contrôle des médias par quelques grands groupes est un danger pour le Pluralisme de l'information et, par conséquent, pour la Démocratie.

Des pratiques peu recommandables de certains « journalistes » sont à déplorer. Ainsi, début 2025, le média identitaire **Frontières** diffusait une liste nominative d'avocats spécialisés en droit des étrangers qu'il désignait comme "coupables" de "l'invasion migratoire". S'en est suivi un harcèlement pour certains d'eux: insultes, menaces de mort, actes de vandalisme. Son directeur, **Erik Tegnér**, était jugé à Bobigny. Il a été condamné à six mois de prison avec sursis et 10 000 euros d'amende.

En France, « 5 milliardaires possèdent 93% des quotidiens nationaux. 4 possèdent 60% des audiences télé, et 3 possèdent 50% des audiences radio ».

Des mesures anti-concentration fortes et un cadre réglementaire repensé doivent absolument défendre le pluralisme.

Les difficultés de ce secteur doivent inquiéter l'ensemble des citoyennes et citoyens. Car elles mettent gravement en danger l'information de qualité que tout citoyen et citoyenne est en droit d'attendre dans une démocratie.

La Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public à l'initiative du groupe Union des droites pour la République (**UDR**), partisans de la privatisation totale de l'Audiovisuel s'est terminée fin avril. Elle a bien failli être la nouvelle étape dans le processus de liquidation progressive de l'Audiovisuel public.

En 2025, la France se classe au **25e rang mondial pour la Liberté de la presse**, en recul de quatre places. La concentration de l'information entre les mains de quelques grandes fortunes restreint la diversité des points de vue et affaiblit le rôle critique du journalisme. Il nous reste quelques médias indépendants, des journaux d'investigation, protégeons-les.

Les idées d'extrême-droite phagocytent les médias, la télévision, les réseaux sociaux, s'implantent peu à peu, mais de plus en plus vite maintenant dans les espaces publics : un hommage à Jeanne d'Arc au Crotoy, un repas patriotique à Crécy, ne soyons pas dupes.

Les 23, 24 et 25 mai 2026, la LDH a réuni ses membres délégués, représentant les Sections, Fédérations et Comités régionaux, lors de son 93^e congrès national, à Rennes.

Nous avons adopté une résolution générale intitulée « Contre la loi du plus fort, choisir l'État de Droit »

Dans cette résolution, la LDH rappelle avec solennité que l'extrême-droite au pouvoir s'emploie toujours à détruire l'État de droit, faisant courir un danger mortel à la démocratie.

À l'approche des élections de 2027, face au péril d'un vote pour l'extrême-droite plus haut que jamais, la LDH exhorte les citoyennes et citoyens, toutes celles et tous ceux qui sont attachés aux **libertés fondamentales** et à l'Égalité des Droits des êtres humains, à se mobiliser et à faire entendre une voix forte de Résistance et d'opposition, de solidarité et d'espoir. La LDH initiera des mouvements de la société civile et participera, partout et sans relâche, aux mobilisations citoyennes pour éloigner le spectre de l'Autoritarisme et du fascisme.

Restons soudés, n'abandonnons rien. Continuons nos combats pour la Liberté, l'Égalité, la Fraternité !

Je vous propose d'observer 1 minute de silence en mémoire du **Chevalier de la Barre** et aussi pour honorer toutes les Victimes de l'Obscurantisme, des Guerres et des Injustices.

Evelyne Plée